

Centre d'Hébergement d'Urgence

La fiche synthèse de la structure



18 places

Adresse : 12 rue Jean Bouin - 27000 EVREUX

Téléphone : 02 32 29 16 61

Mail : accueil-urgence@abriasso.org

Directrice adjointe du pôle social : Carole MARTIN-MOREL

Cheffe de service – hébergement, pôle social :

Nadège RENAUD

MISSIONS

- Accueillir et héberger temporairement des personnes en très grandes difficultés sociales.
- Assurer le gîte et le couvert.
- Aider les personnes dans leurs démarches d'accès aux droits, à la recherche d'un logement ou l'orientation vers une structure adaptée.

PUBLIC ACCUEILLI

Des hommes seuls, majeurs. Il s'agit d'un accueil inconditionnel, c'est-à-dire sans « sélection » quels que soient les critères de la personne accueillie.

DURÉE DE SEJOUR

Conformément à l'article 4 de la loi DALO, le séjour dure aussi longtemps qu'une solution durable n'est pas proposée à la personne ou à la famille, sauf si elle ne le souhaite pas ou enfreint le règlement intérieur du centre d'hébergement.

FORME D'HABITAT

Hébergement majoritairement en chambres doubles avec le principe de respect de l'intimité, l'intégrité et la sécurité des personnes.

MODE DE FONCTIONNEMENT

- La structure est ouverte toute l'année, 24H/24.
- Le fonctionnement est assuré par une équipe de salariés et de bénévoles qui conjuguent leurs compétences pour donner le sens de l'accueil.
- Les personnes accueillies se chargent de la confection des repas avec l'aide des bénévoles et des salariés, ce qui favorise le vivre ensemble.
- Un état des places est effectué quotidiennement avec le 115 (y compris les week-end et jours fériés).
- Une évaluation sociale est réalisée à 7 jours et à 30 jours de l'accueil en lien avec le Service Accueil et Orientation (SAO).

Siège social

9, Boulevard de la Buffardière 27000 Évreux

02 32 62 84 85

siege@abriasso.org



● FINANCEMENT

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Eure et la Ville d'Evreux.

● L'ÉQUIPE

L'équipe est composée de travailleurs sociaux, de surveillants de nuit et d'agents polyvalents, encadrés par une cheffe de service. Une réunion d'équipe a lieu tous les 15 jours. Une réunion d'analyse des pratiques, animée par un psychanalyste extérieur, a lieu chaque trimestre.

● RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Circulaire UHC/IUH/6 n°2000-16 du 9 mars 2000 relative aux opérations financées sur la ligne d'urgence.
- Circulaire DGAS/1A/LCE/2007/90 du 19 mars 2007 définissant le principe de continuité dans la prise en charge des personnes sans-abri posé par l'article 4 de la loi DALO du 5 mars 2007.
- Circulaire UHC/IUH du 4 juillet 2008 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'Etat pour 2008.

Siège social

9, Boulevard de la Buffardière 27000 Evreux
02 32 62 84 85
siege@abriasso.org

